

M. Blaikie: Vous ne lui avez pas répondu.

M. Crosbie: Je lui répondrai dès que j'en aurai la possibilité. Il est possible de temps à autre de tromper n'importe quel système de sécurité. Personne au monde ne peut prétendre détenir un système de sécurité parfait. Il se trouve que le Canada dispose de l'un des meilleurs du monde. Cependant, nous savons tous qu'il y a des occasions où, par exemple, des négligences ou des irrégularités peuvent se produire. Il est possible que cela soit le cas. Dans l'affirmative, je veillerai certainement à ce qu'on prenne des sanctions contre les coupables.

Il existe des règlements. Il y a deux cas seulement où on transporte des bagages sans leur propriétaire sur un vol international: lorsqu'un employé qui a fait embarquer ses bagages dans l'avion s'aperçoit que tous les sièges sont occupés, on autorise l'avion à partir de toute façon; l'autre cas concerne un voyageur sans garantie qui se trouve dans la même situation. Ce sont les deux seules exceptions autorisées.

M. Benjamin: Je trouve curieux que le ministre ne soit pas au courant. Je voudrais savoir qui est le responsable.

LA SÉCURITÉ DES AÉROPORTS—LA PRISE EN CHARGE PAR LE GOUVERNEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le départ du vol 856 d'Air Canada, le 24 octobre, entre Toronto et Londres . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: . . . a été autorisé avant que les vérifications de sécurité ne soient terminées.

Des voix: Asseyez-vous.

M. le Président: Je regrette sincèrement d'interrompre le député de Regina-Ouest, mais il s'agit de questions extrêmement détaillées. Si notre Règlement prévoit que des questions comme celles-là doivent être inscrites au *Feuilleton*, c'est pour qu'on puisse y donner une réponse aussi détaillée. J'invite le député à poser sa question, mais je vais devoir la déclarer irrecevable s'il persiste à énumérer toute une série de détails. Je comprends qu'il veuille montrer, et c'est certainement louable, qu'il possède des informations qui révèlent des lacunes. Mais je l'invite à poser sa question en respectant le Règlement.

M. Benjamin: Monsieur le Président, le ministre tenait tellement à rejeter le blâme sur la Société Radio-Canada, que j'essayais simplement de faire contrepoids.

Le gouvernement acceptera-t-il de se charger de tout ce qui concerne la sécurité des lignes aériennes et des aéroports, d'assurer la sécurité en faisant appel aux employés du ministère des Transports, des services régionaux ou provinciaux ou encore de la Gendarmerie royale du Canada plutôt que de s'en remettre aux caprices des lignes aériennes qui, en matière de sécurité, veulent faire des économies et couper les angles? Le ministre se chargera-t-il lui-même de toute la question de la

Questions orales

sécurité? Sinon, il ferait mieux de se préparer à remettre sa démission si jamais un incident se produit.

• (1450)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis désolé d'avoir blessé le député en osant proférer une critique à l'endroit de la sacro-sainte Société Radio-Canada. Si j'ai péché, pardonnez-moi, Seigneur, je vous en prie.

Pour commencer, le député parle de certains cas bien précis et il me met la faute sur le dos. Il faudrait, à l'en croire, que je sois dans dix aéroports internationaux et 50 aéroports nationaux, en train de vérifier le moindre bagage mis à bord de tous les appareils au Canada. Après m'avoir copieusement critiqué, il me demande de me charger de tout.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Nous n'allons pas le faire, monsieur le Président. Nous croyons avoir un système satisfaisant. Les préposés aux vérifications de sécurité ont suivi des cours spéciaux. J'ai vu l'un d'eux à l'oeuvre l'autre jour, au moment de monter à bord de l'avion. Impossible de songer à passer quoi que ce soit sans se faire refouler. Il y a sur place des gens qui peuvent faire le travail.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE SALAIRE DES INFIRMIÈRES

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor qui sait certainement que les infirmières travaillant pour le gouvernement fédéral s'inquiètent d'une récente décision de la Commission canadienne des droits de la personne qui fait qu'elles gagnent maintenant moins que les aides-infirmières qui travaillent pour elles. Je me demande quelles mesures le ministre envisage de prendre pour corriger cette injustice?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Oui, monsieur le Président, nous sommes au courant de ce problème résultant d'une décision de la Commission canadienne des droits de la personne.

Mme Copps: Vous n'avez rien fait lors de votre rencontre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si la députée de Hamilton-Est veut répondre à la question, je vais m'asseoir et la laisser faire. C'est cela où elle me permet de continuer. C'est une question très importante.

Il y a eu un certain nombre de réunions sur cette question entre des représentants du Conseil du Trésor et des représentants de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada. Nous nous sommes entendus sur une procédure de règlement rapide. Un rajustement provisoire substantiel a été proposé à titre de début de solution du problème.